



LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole,

du 23 Février 2025

Par la délégation de M. Vincent GENESTE, Directeur au sein du Pôle ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :

N° 26222

ARTICLE 1^{er} Délégation aux dirigeants, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Limoges Métropole, des délégations de l'article L. 1223-8 et L. 1223-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Vincent GENESTE, Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :

Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction.

Tout bon de commande y compris sous le logiciel KNOCK, toutes conditions générales d'achat et toutes conditions générales de vente, toutes factures et toutes factures établies dans le cadre d'un contrat de fourniture mis en œuvre conformément à 21.000 € HT de la Direction des ressources humaines.

Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources humaines.

Attestations de service fait, attestations de présence (attestations de présence quantifiées) d'un prestataire relevant de la Direction des ressources humaines.

Attestations de présence et certificats de travail pour l'Insee Travail.

Certificats avec le nombre d'heures et le brut, pour les agents qui travaillent à l'heure.

Attestations employeur pour la Caisse primaire d'assurance maladie, pour les agents.

Attestations employeur pour les impôts, avec le nombre de jours effectifs travaillés dans l'année.

Attestations Supplémentaires familiales de traitement.

Etats de présence Agence de services et de paiement, pour les contrats aidés avec le Centre National de la Jeunesse et de l'Education.

Attestations employeur pour des mutuelles qui assurent la prise en charge des dépendances, ou une partie de celles-ci, pour les agents.

Certificat attestant des conditions (bénéfices, rémunérations) d'emploi des agents.

ARTICLE 2^{me} Arrêté portant délégation de signature à M. Vincent GENESTE, Directeur au sein du Pôle ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Vincent GENESTE, Directeur au sein du Pôle ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2025



26222.pdf
(.pdf, 161,7 Ko)

TÉLÉCHARGER